

La fiscalité économique locale sur le territoire

de Rennes Métropole

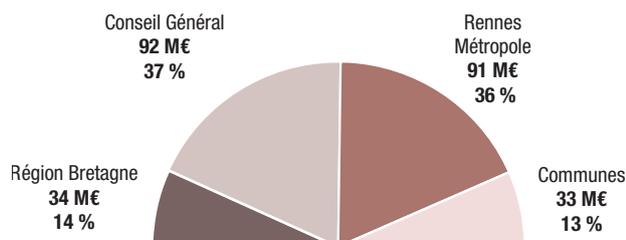
DÉCEMBRE 2014

RENNES MÉTROPOLE ET LES COMMUNES PERÇOENT PRÈS DE LA MOITIÉ DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE

Les entreprises de Rennes Métropole¹ à travers les différentes taxes locales que sont le foncier bâti, la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et dans une moindre mesure la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) contribuent à hauteur de 250 millions d'euros en 2013 aux recettes fiscales² des budgets des communes, de Rennes Métropole, du Conseil Général d'Ille et Vilaine et du Conseil Régional de Bretagne. L'État prend en charge, à travers les dégrèvements de CVAE, 20 % de cette taxe, soit 25 millions d'euros. Cette fiscalité économique représente 45 % des recettes fiscales totales perçues sur le territoire³.

Rennes Métropole et le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine perçoivent chacun 37 % de l'impôt économique local, la région Bretagne 14 % et les communes 13 %.

RÉPARTITION PAR BÉNÉFICIAIRE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE DU TERRITOIRE DE RENNES MÉTROPOLE EN 2013



Source : DGFiP, traitement Audiar

La part de la fiscalité économique dans le panier de ressources fiscales est variable d'une collectivité à l'autre : 16 % pour les communes en moyenne, 54 % pour Rennes Métropole, 62 % pour le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et 100 % pour la Région, celle-ci ne percevant plus que la CVAE.

Les 92 millions d'euros perçus par le Conseil Général d'Ille et Vilaine sur le territoire de Rennes Métropole représentent 57 % de la fiscalité économique du département, soit 7,5 % de ses recettes de gestion.

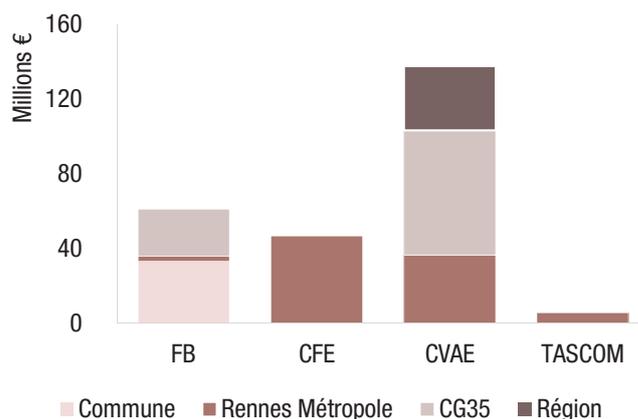
1 - L'étude portant sur les données 2013, le territoire analysé est celui de Rennes Métropole à cette date c'est-à-dire hors Bécherel, La Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel, Romillé qui ont intégré la communauté d'agglomération au 01/01/2014.

2 - L'analyse des recettes fiscales liées à l'activité économique comprend :

- La taxe sur le foncier bâti à destination des communes, de Rennes Métropole et du Conseil Général ;
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à destination de Rennes Métropole (26,5 %), du Conseil Général (48,5 %) et de la Région (25 %) ;
- La cotisation foncière des entreprises (CFE) à destination de Rennes Métropole ;
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à destination de Rennes Métropole.

3 - Sont intégrées ici en plus de l'impôt économique, l'impôt ménage c'est-à-dire la taxe d'habitation (perçue par la commune et Rennes Métropole) et le foncier bâti.

FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE DU TERRITOIRE DE RENNES MÉTROPOLE EN 2013



Source : DGFiP, traitement Audiar

La première taxe économique locale est la CVAE avec 55 % des recettes fiscales locales liées à l'économie. Celle-ci est l'une des composantes de la contribution économique territoriale (CET) mise en place lors de la suppression de la taxe professionnelle en 2011. Elle concerne les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 000 €, soit 2 entreprises de Rennes Métropole sur 5. Le taux de CVAE est par principe fixé à 1,5 % de la valeur ajoutée auquel on applique un dégrèvement pris en charge par l'Etat en fonction du chiffre d'affaires. L'Etat prend en charge 20 % de cette taxe. Le produit est réparti entre les différents niveaux de collectivités territoriales : 48,5 % pour le Conseil Général, 26,5 % pour Rennes Métropole et 25 % pour le Conseil Régional de Bretagne.

La taxe sur le foncier bâti représente 24 % de la fiscalité économique locale. Cette taxe est due par l'ensemble des propriétaires et notamment ceux des bâtiments commerciaux, industriels ou professionnels. Elle est assise sur leur valeur locative diminuée d'un abattement de 50 %. Cette taxe sur laquelle les collectivités conservent un pouvoir de vote des taux est perçue par la commune d'implantation (54 %), Rennes Métropole (4 %) ainsi que le Conseil Général 35 (42 %). Les taux de foncier bâti en 2013 sont de 21,48 % en moyenne dans les communes de Rennes Métropole (17,05 % hors Rennes), de 1,65 % pour Rennes Métropole et de 16,9 % pour le Conseil Général d'Ille et Vilaine. Le foncier bâti industriel et commercial représente en moyenne un tiers du foncier bâti, mais cette part varie de 1 à 76 % selon les communes.

La CFE, l'autre composante de la CET, représente 19 % de la fiscalité économique locale. Elle est perçue en intégralité par Rennes Métropole, qui vote chaque année un taux (28,28 % en 2013). Cette taxe est due par l'ensemble des entreprises ou des personnes qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée (21 300 entreprises en 2013) et est assise sur la valeur locative des biens immobiliers utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité et soumis à la taxe foncière. Les établissements industriels bénéficient d'un abattement de 30 % de leur valeur locative.

La TASCOM, enfin, représente 2 % du montant global de

la fiscalité économique locale. Elle est perçue par Rennes Métropole depuis 2011 et bénéficie depuis 2012 d'une faculté de modulation du taux. Elle est due par les commerces dont la surface de vente est supérieure à 400 m² et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 460 000 €, soit 376 établissements en 2013.

91 MILLIONS D'EUROS DE FISCALITÉ ÉCONOMIQUE POUR RENNES MÉTROPOLE

Rennes Métropole perçoit 91 millions d'euros au titre de l'impôt économique et bénéficie d'un panier de ressources plus diversifié que les autres collectivités : 51 % de CFE, 40% de CVAE, 6 % de TASCOTM et 3 % de foncier bâti.

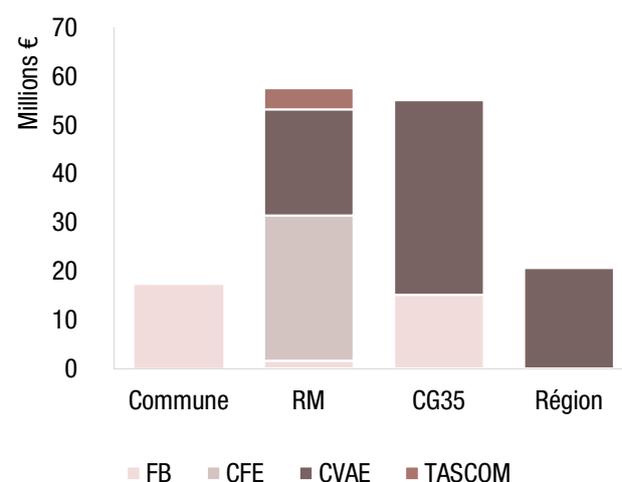
Pour mémoire, Rennes Métropole, en tant qu'autorité organisatrice des transports, perçoit également le versement transport pour un montant de 93,6 millions d'euros en 2013. Cette contribution locale des employeurs est dédiée au budget transport. Le versement transport concerne les employeurs des secteurs public et privé qui emploient plus de 9 salariés. 2 190 employeurs sont concernés par cette cotisation, dont 20 % sont du secteur public. La contribution est calculée sur la base des rémunérations des salariés et le taux est fixé par le groupement (1,95 % en 2013).

60 % DES RECETTES FISCALES SONT ISSUES DES ENTREPRISES IMPLANTÉES DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

150 millions d'euros, soit 60 % de l'impôt économique local, sont générés par les entreprises implantées dans les 140 zones d'activités. La nature des activités présentes dans ces zones détermine la répartition par taxe et donc par niveau de collectivité des recettes économiques. Très schématiquement, les zones d'activités tertiaires bénéficient d'un niveau de CVAE en moyenne plus élevé et donc une part plus importante pour le Conseil Général 35. A l'inverse, les établissements industriels nécessitant des bâtiments importants ont un niveau de CFE et de FB plus important.

Concernant le versement transport, 47 % seulement de la contribution est générée dans les zones d'activités. Rennes concentre 57 % du versement transport dont 26 % seulement dans les zones d'activités. En dehors de Rennes, 75 % du versement transport se concentre dans les zones d'activités.

RÉPARTITION PAR TAXE DES RECETTES FISCALES LOCALES ISSUES DES ZONES D'ACTIVITÉS EN 2013 (EN MILLIONS D'EUROS)



Source : DGFip, traitement Audiar

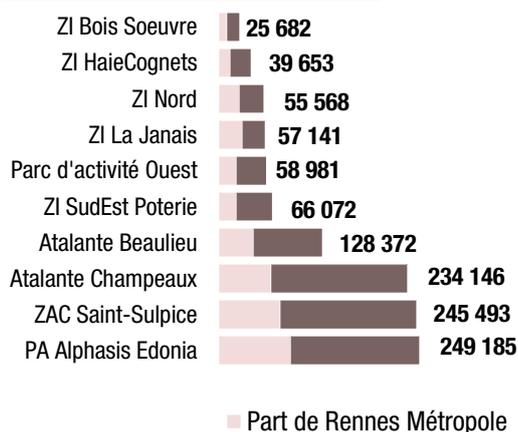
CONCENTRATION FORTE DE L'IMPÔT ÉCONOMIQUE SUR QUELQUES ZONES D'ACTIVITÉS

Les 10 principales zones d'activités concentrent 56 % des recettes fiscales des ZA, soit plus du tiers de la fiscalité économique locale. On retrouve les zones d'activités historiques ainsi que les zones technopolitaines.

TOP 10 DES ZONES D'ACTIVITÉ EN TERMES DE RECETTES FISCALES

	Montant en M€	Répartition par collectivité				Répartition par Taxe			
		Communes	RM	CG 35	Région	FB	CFE	CVAE	TASCOM
ZI Sud Est Poterie Cesson-Sévigné, Chantepie, Rennes	16,3	13,2%	32,6%	39,6%	14,7%	25,5%	15,3%	58,6%	0,6%
Atalante Beaulieu Cesson-Sévigné, Rennes	16,1	5,7%	33,3%	42,4%	18,6%	12,7%	13,0%	74,3%	0,0%
ZI la Janais Chartres-de-Bretagne	13,2	13,9%	50,2%	30,2%	5,7%	34,9%	42,3%	22,8%	0,0%
Parc d'activité Ouest Rennes, Vezin-Le-Coquet	10,4	17,0%	36,7%	34,5%	11,8%	29,9%	21,9%	47,0%	1,2%
ZI Nord Rennes, St-Grégoire	7,4	11,6%	45,2%	31,3%	11,8%	20,9%	20,6%	47,3%	11,1%
ZAC St-Sulpice Rennes	6,1	11,3%	31,0%	40,6%	17,1%	19,4%	11,8%	68,5%	0,3%
Atalante Champeaux Rennes	4,7	12,0%	27,5%	42,6%	17,9%	20,5%	7,7%	71,8%	0,0%
ZI Bois de Sœuvre Vern-Sur-Seiche	3,5	6,1%	38,5%	38,2%	17,2%	11,4%	19,8%	68,7%	0,0%
ZI Haie des Cognets St-Jacques-de-la-Lande	3,5	13,0%	35,1%	38,0%	13,9%	25,1%	19,3%	55,6%	0,0%
PA Alphasis Edonia St-Grégoire	2,9	2,0%	35,8%	41,7%	20,6%	4,0%	13,8%	82,3%	0,0%
Total ZA	150,5	11,4%	38,3%	36,6%	13,7%	22,5%	19,8%	54,8%	2,9%
Total RM	243,0	13,2%	36,3%	36,7%	13,7%	21,9%	19,2%	56,6%	2,3%

RENDEMENT FISCAL À L'HECTARE (RECETTES FISCALES GLOBALES PAR HA DE ZONE D'ACTIVITÉ)



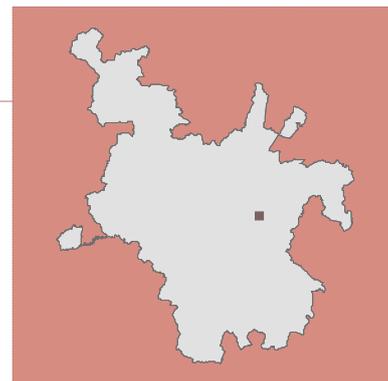
Source : DGFiP, traitement Audiar

Sans surprise, les zones d'activités tertiaires, souvent plus denses, ont un rendement fiscal à l'hectare plus important. Plus de 230 000 € de recettes fiscales par hectare pour les zones Atalante Champeaux, Saint-Sulpice et Alphasis-Edonia.

**Zoom sur
les principales
zones d'activité**

ZI Sud-Est Poterie

Cesson-Sévigné
Chantepie
Rennes



Chiffres clés de la zone

Nombre d'établissements	784
Nombre estimé d'emplois	12 560
Part des établissements de 10 salariés et plus	26 %

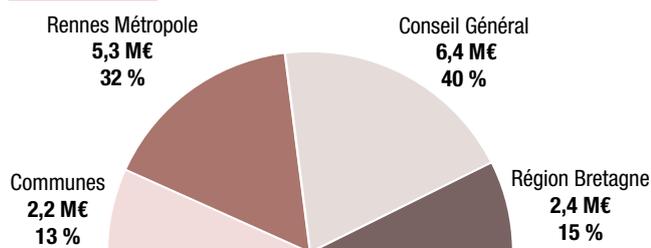
Spécificité - Nature de l'activité des établissements

55 % services, 22 % commerce de détail et de gros, 10 % construction, 8,5 % industrie, 4,2% transport

Cette zone industrielle, située sur les communes de Cesson-Sévigné, Chantepie et Rennes, créée en 1962 est une des plus anciennes de l'agglomération. Sa taille, le nombre et la diversité des entreprises présentes en font une des principales zones d'activité de l'agglomération. La fiscalité économique locale générée par cette zone, globalement, est estimée à 16,3 millions d'euros en 2013.

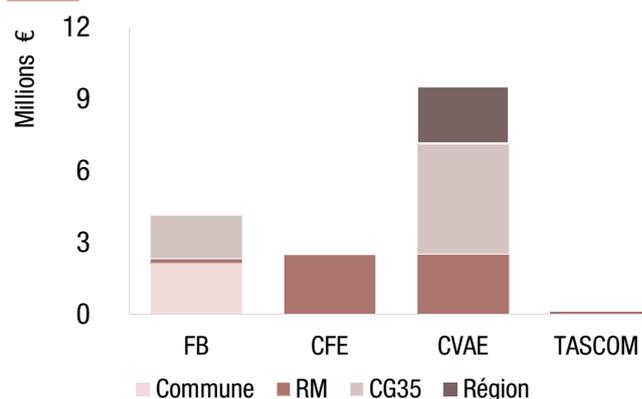
La CVAE représente 59 % du montant global de la contribution économique de la zone, le foncier bâti 25 %, la CFE 15 %. Ainsi le Conseil Général d'Ille et Vilaine est le premier bénéficiaire de la fiscalité économique de la zone avec 40 % du montant global devant Rennes Métropole qui perçoit 33 %. Les 2,1 millions d'euros perçues par les communes se répartissent ainsi : 65 % pour Rennes, 26 % pour Cesson-Sévigné et 10 % Chantepie.

RÉPARTITION PAR COLLECTIVITÉ DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



Source : DGFiP, traitement Audiar

RÉPARTITION PAR TAXE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



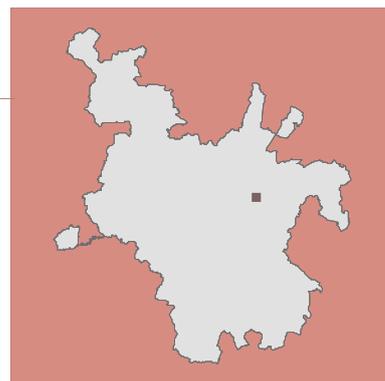
Source : DGFiP, traitement Audiar

Concernant Rennes Métropole, aux 4,4 millions d'euros perçus au titre de la CVAE, de la CFE et du FB, il convient d'ajouter 5,9 millions d'euros au titre du versement transport.

Atalante Beaulieu

Cesson-Sévigné

Rennes



Chiffres clés de la zone

Nombre d'établissements	222
Nombre estimé d'emplois	7 398
Part des établissements de 10 salariés et plus	22 %

Spécificité

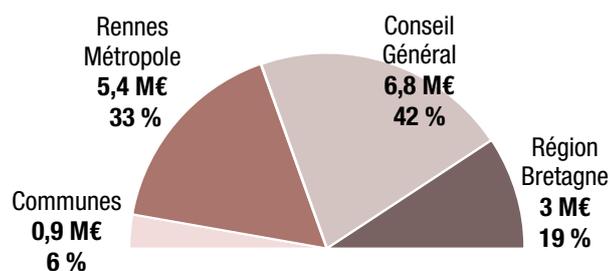
Site technopolitain spécialisé dans le secteur des technologies de l'information et de la communication services

Les recettes fiscales générées par les entreprises implantées sur la zone Atalante Beaulieu à Cesson Sévigné s'élèvent à 16,1 millions d'euros en 2013, soit 6,6 % de l'ensemble de l'impôt économique.

Dans cette zone d'activité technopolitaine, spécialisée dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, la CVAE est prépondérante dans la contribution économique locale de la zone : 74 % contre 55 % en moyenne dans l'ensemble des zones d'activité. De ce fait, le Conseil Général 35 et la Région sont légèrement surreprésentés.

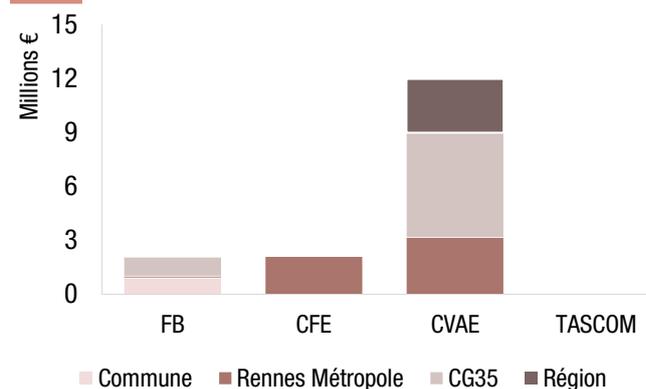
CFE et le FB ont le même poids autour de 13 % chacun.

RÉPARTITION PAR COLLECTIVITÉ DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



Source : DGFiP, traitement Audiar

RÉPARTITION PAR TAXE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013

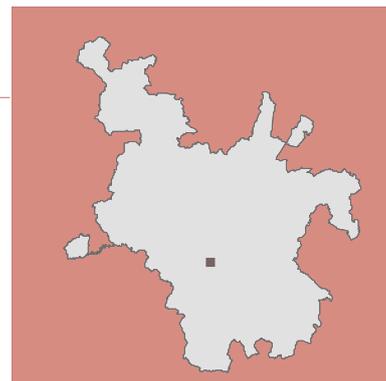


Source : DGFiP, traitement Audiar

Rennes Métropole perçoit 5,4 M€ de recettes fiscales sur cette zone d'activité, auquel s'ajoute 7,7 millions d'euros au titre du versement transport.

ZI La Janais

Chartres-de-Bretagne

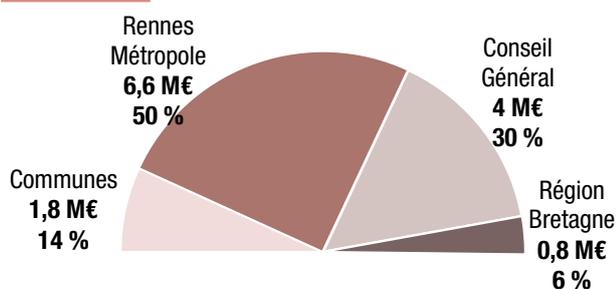


Chiffres clés de la zone

Nombre d'établissements	24
Nombre estimé d'emplois	5 911
Part des établissements de 10 salariés et plus	42 %
Spécificité	
Site PSA	

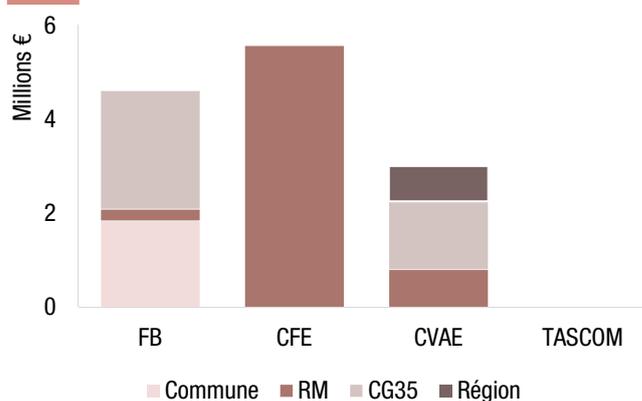
La Janais représente 13,2 millions d'euros de rentrées fiscales. Zone d'activité spécialisée dans l'industrie automobile, avec des équipements importants, la répartition des différentes taxes est atypique : le poids de la CFE et du FB dans l'enveloppe fiscale est conséquente. De ce fait, Rennes Métropole perçoit la moitié des rentrées fiscales générées par cette zone d'activité contre 36 % en moyenne sur l'ensemble du territoire, le Conseil Général 30 %, la commune 14 %.

RÉPARTITION PAR COLLECTIVITÉ DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



Source : DGFiP, traitement Audiar

RÉPARTITION PAR TAXE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



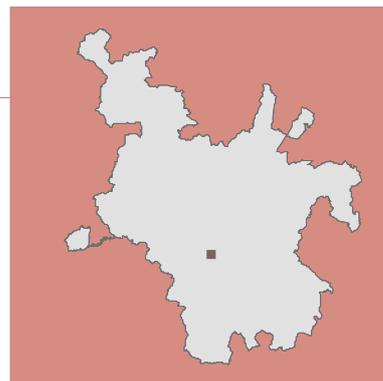
Source : DGFiP, traitement Audiar

Pour Rennes Métropole, en plus des 6,6 millions d'euros de recettes fiscales perçues en 2013, il convient d'ajouter 2,7 millions au titre du versement transport afin de financer les transports publics.

Parc d'activité Ouest

Rennes

Vezein-le-Coquet



Chiffres clés de la zone

Nombre d'établissements	499
Nombre estimé d'emplois	6 764
Part des établissements de 10 salariés et plus	27 %

Spécificité

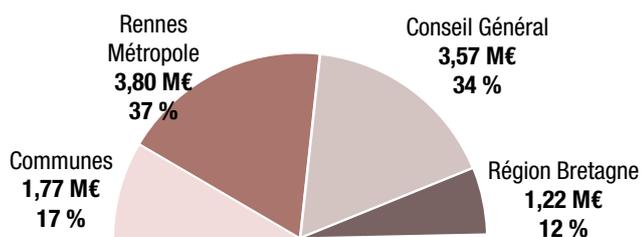
38 % de services, 40 % de commerces

Les recettes fiscales locales générées par les entreprises implantées dans le Parc d'activité Ouest sont estimées en 2013 à 10,4 millions d'euros, soit 4,3 % des recettes fiscales perçues, toutes collectivités confondues, sur le territoire de Rennes Métropole. Cette zone occupe le 4ème rang en termes de poids fiscal derrière Atalante Beaulieu, la ZI Sud Est, et la Janais à Chartres de Bretagne.

37 % de ce produit fiscal est perçu par Rennes Métropole, 34 % par le Conseil Général d'Ille et Vilaine, 17 % par les communes de Rennes et de Vezein-Le-Coquet et 12 % pour la Région Bretagne. Cette zone se distingue par un poids relativement important du foncier bâti (30 % contre 22 %) qui s'explique par le taux de foncier bâti de la Ville de Rennes (25,76 % contre 17,05 % en moyenne dans les communes hors Rennes et 16,9 % pour le Conseil Général). Ainsi la ville de Rennes perçoit 1,6 millions d'euros au titre du foncier bâti.

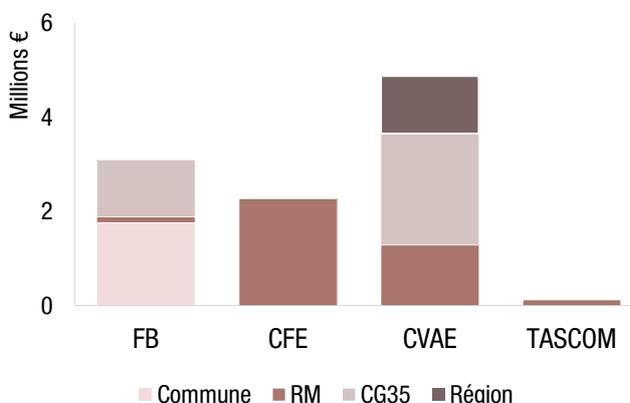
Au-delà des 3,8 millions d'euros perçus au titre des recettes fiscales, Rennes Métropole, autorité organisatrice des transports perçoit un peu plus de 2 millions d'euros au titre du versement transport.

RÉPARTITION PAR COLLECTIVITÉ DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



Source : DGFip, traitement Audiar

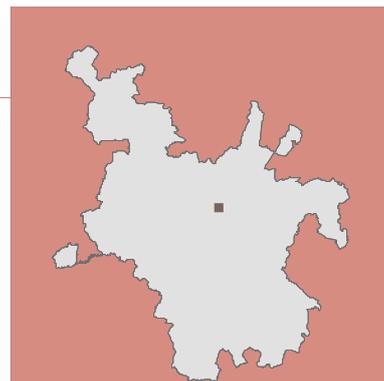
RÉPARTITION PAR TAXE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



Source : DGFip, traitement Audiar

ZI Nord

Rennes
Saint-Grégoire

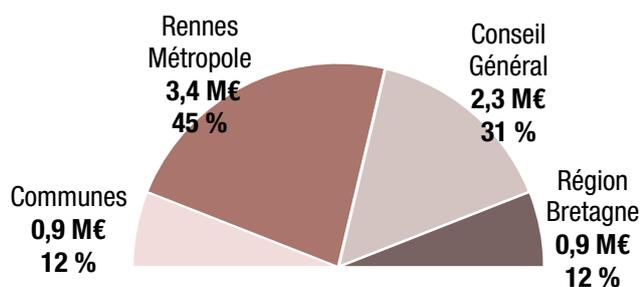


Chiffres clés de la zone	
Nombre d'établissements	411
Nombre estimé d'emplois	4 765
Part des établissements de 10 salariés et plus	26 %
Spécificité	
25 % de services, 46 % de commerces	

Les recettes fiscales générées par les entreprises implantées dans ZI Nord sur Rennes et Saint-Grégoire en 2013 sont estimées à 7,4 millions d'euros, soit au 5^{ème} rang des zones d'activités en termes de recettes fiscales. Spécialisée notamment en commerce, la TASCOM perçue par Rennes Métropole s'élève à 827 000 € soit 15 % du montant total de cette taxe perçue à l'échelle de l'ensemble du territoire.

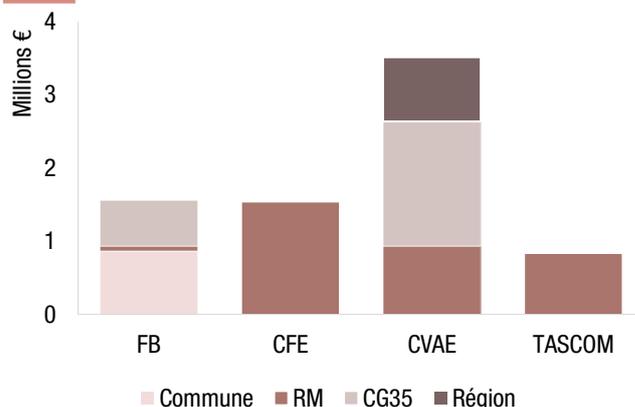
Rennes Métropole perçoit 45 % des recettes fiscales générées par les entreprises de la zone, le Conseil Général 31 %, la région 12 %. Concernant les communes, les 0,9 millions d'euros se répartissent entre Rennes 58 % et Saint-Grégoire 42 %.

RÉPARTITION PAR COLLECTIVITÉ DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



Source : DGFiP, traitement Audiar

RÉPARTITION PAR TAXE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013

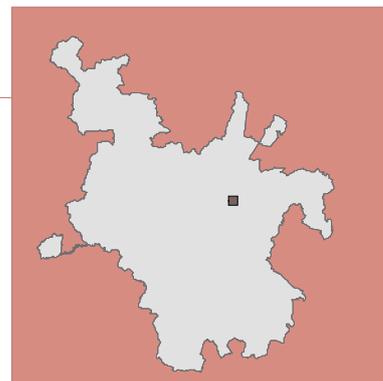


Source : DGFiP, traitement Audiar

Au-delà des recettes fiscales, Rennes Métropole perçoit le versement transport à hauteur de 1,8 millions d'euros.

ZAC Saint-Sulpice

Rennes



Chiffres clés de la zone

Nombre d'établissements	169
Nombre estimé d'emplois	2 900
Part des établissements de 10 salariés et plus	31,4 %

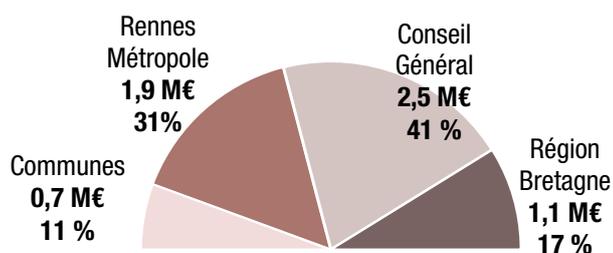
Spécificité

90 % d'établissements de service

Les recettes fiscales générées par les entreprises présentes sur la ZAC Saint-Sulpice à Rennes sont estimées en 2013 à 6,1 millions d'euros. Site technopolitain, la CVAE représente une part d'environ 69 % du montant global contre 55 % en moyenne dans les zones d'activités de Rennes Métropole. Ce qui explique que le Conseil Général se voit octroyer la part la plus importante des recettes (41%).

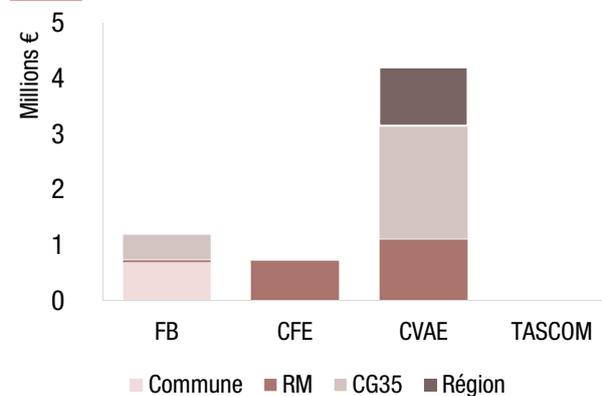
Rennes Métropole perçoit 31 % des recettes fiscales générées sur la zone, soit 1,9 millions d'euros auquel il faut ajouter 1,8 millions d'euros au titre du versement transport.

RÉPARTITION PAR COLLECTIVITÉ DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



Source : DGFip, traitement Audiar

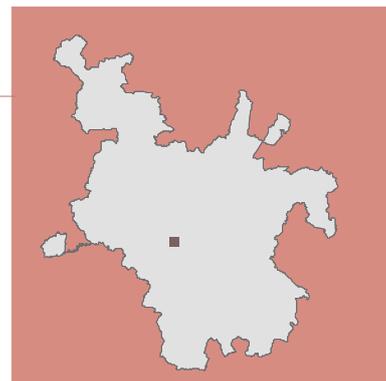
RÉPARTITION PAR TAXE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



Source : DGFip, traitement Audiar

Atalante Champeaux

Rennes



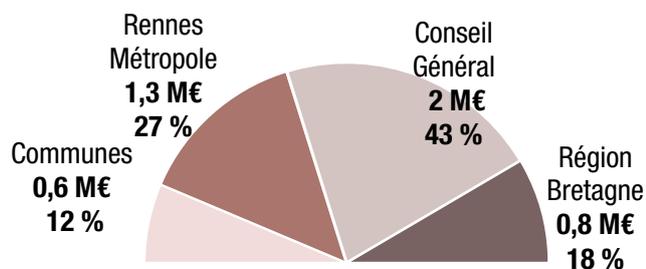
Chiffres clés de la zone	
Nombre d'établissements	217
Nombre estimé d'emplois	3 900
Part des établissements de 10 salariés et plus	36 %
Spécificité	
89 % d'établissements de service	

Les recettes fiscales générées par les entreprises implantées sur Atalante Champeaux à Rennes sont estimées en 2013 à 4,7 millions d'euros. Site technopolitain, la CVAE représente plus de 72 % des recettes fiscales générées sur la zone contre 55 % en moyenne dans les zones d'activités, la CFE ne représentant que 8 % des recettes contre 20 % en moyenne.

Le Conseil Général perçoit 43 % des recettes fiscales générées sur la zone, Rennes Métropole 27 %.

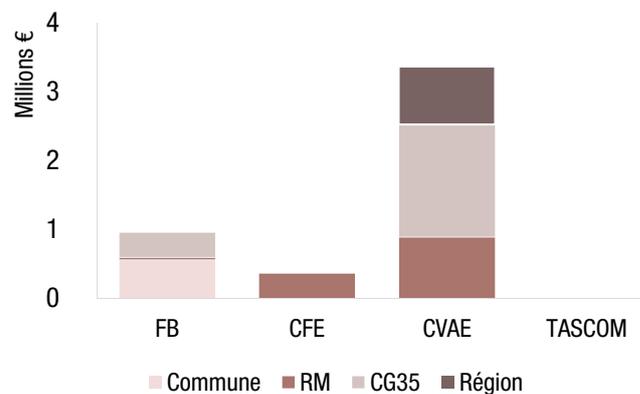
Au 1,3 millions d'euros perçus par Rennes Métropole, il convient d'ajouter 960 000 € au titre du versement transport en 2013.

RÉPARTITION PAR COLLECTIVITÉ DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



Source : DGFiP, traitement Audiar

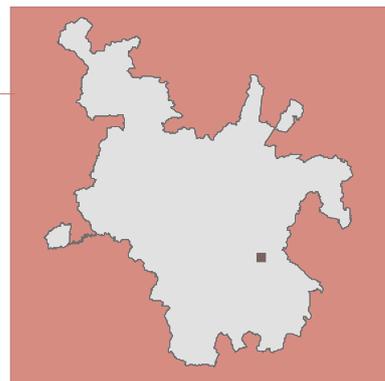
RÉPARTITION PAR TAXE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



Source : DGFiP, traitement Audiar

ZI Bois de Soeuvres

Vern-sur-Seiche



Chiffres clés de la zone

Nombre d'établissements	156
Nombre estimé d'emplois	2 570
Part des établissements de 10 salariés et plus	31 %

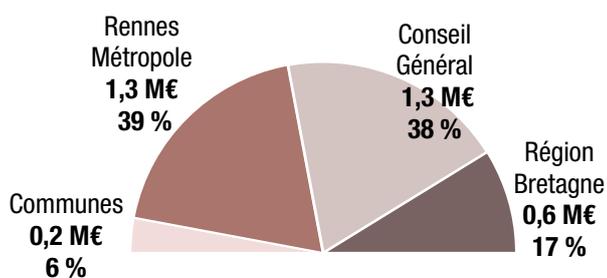
Spécificité

29 % de services, 27 % de commerces

Les entreprises implantées dans la ZI du Bois de Soeuvre à Vern sur Seiche génèrent globalement 3,5 millions d'euros de recettes fiscales locales en 2013, dont les deux tiers sont issus de la CVAE. Le Conseil Général et Rennes Métropole perçoivent chacun 1,3 millions d'euros, soit 38 % des recettes fiscales.

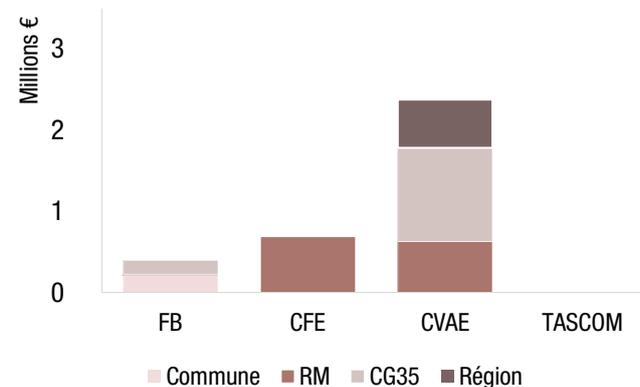
Rennes Métropole perçoit également sur cette zone un peu plus d'un million d'euros au titre du versement transport.

RÉPARTITION PAR COLLECTIVITÉ DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



Source : DGFip, traitement Audiar

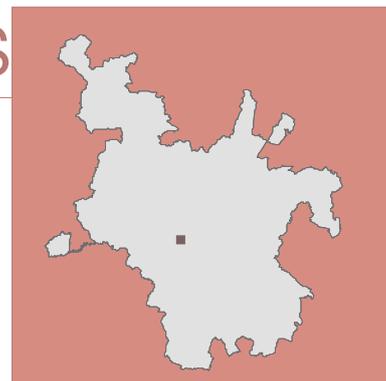
RÉPARTITION PAR TAXE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



Source : DGFip, traitement Audiar

ZI La Haie des Cognets

Saint-Jacques-de-la-Lande



Chiffres clés de la zone

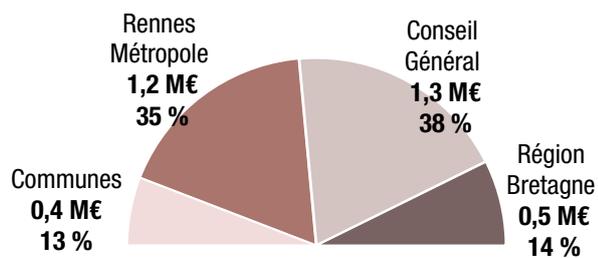
Nombre d'établissements	72
Nombre estimé d'emplois	1 907
Part des établissements de 10 salariés et plus	57 %
Spécificité	
29 % de services, 24 % de commerces	

Les recettes fiscales générées par les entreprises présentes sur la Haie des Cognets à Saint-Jacques-de-la-Lande sont estimées à 3,5 millions d'euros en 2013, au même niveau que la ZI du Bois de Sœuvre.

Cependant, la Haie des Cognets se distingue de celle-ci par un poids moindre de la CVAE (56 % contre 69 %) mais un niveau plus important de foncier bâti (25 % contre 11 %).

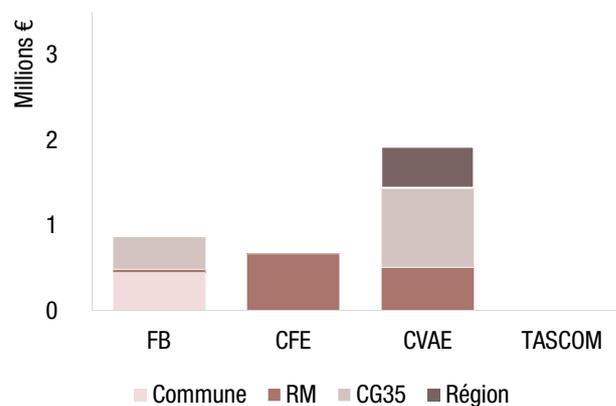
Au-delà des 1,2 millions d'euros de recettes fiscales, Rennes Métropole perçoit environ 750 000 euros de versement transport.

RÉPARTITION PAR COLLECTIVITÉ DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



Source : DGFiP, traitement Audiar

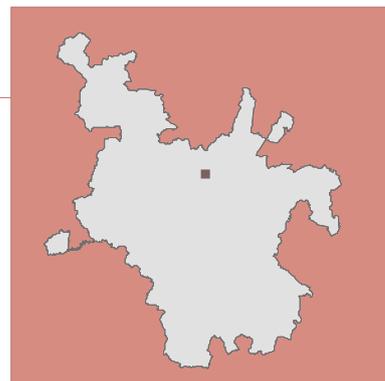
RÉPARTITION PAR TAXE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



Source : DGFiP, traitement Audiar

PA Alphasis Edonia

Saint-Grégoire



Chiffres clés de la zone

Nombre d'établissements	376
Nombre estimé d'emplois	2 705
Part des établissements de 10 salariés et plus	14,6 %

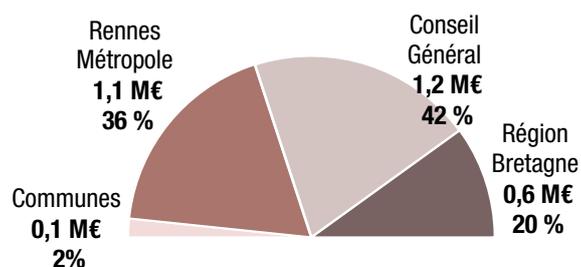
Spécificité

80 % d'établissements de services, 9 % de commerces de gros et de détails

Les recettes fiscales générées par les entreprises implantées dans le Parc d'activité Alphasis Edonia à Saint-Grégoire s'élèvent à 2,9 millions d'euros. Entreprises essentiellement tertiaires, le poids de la CVAE dans ces recettes est important : 82 % contre 56 % en moyenne dans la métropole. Ainsi, le département et de la région perçoivent une part relativement supérieure, respectivement 42 % et 20 %.

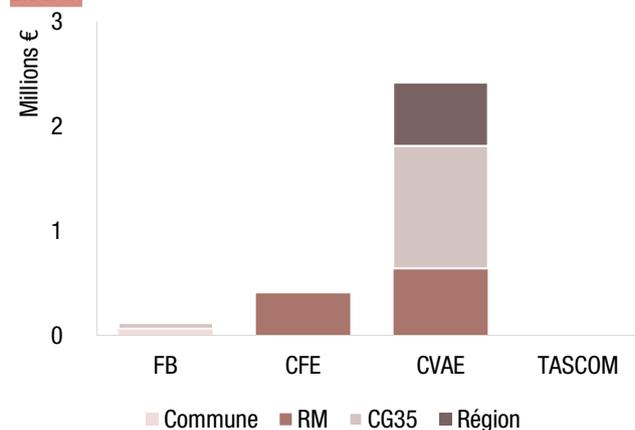
Les recettes fiscales perçues par Rennes Métropole s'élèvent à un peu plus d'un million d'euros, auxquelles, il convient d'ajouter 1,2 millions d'euros au titre du versement transport pour l'année 2013.

RÉPARTITION PAR COLLECTIVITÉ DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



Source : DGFip, traitement Audiar

RÉPARTITION PAR TAXE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE EN 2013



Source : DGFip, traitement Audiar



Contact

Karine Baudy
02 99 01 85 02
k.baudy@audiar.org